



Formation du Collège Doctoral de l'Université de Montpellier « 6.5 Répondre à un appel à projets pour financer sa recherche »

1. Présentation de la formation

> Objectif

Cette formation prépare les doctorants à plusieurs aspects de leur futur métier de chercheur en répondant à un appel à projets (AAP) de recherche ou en siégeant à un jury de sélection. Les doctorants pourront être préparés au recrutement et au co-encadrement de stagiaire.

La formation développe des compétences dans tous les blocs de compétence du doctorat :

Bloc 1 : *Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement* au travers de l'élaboration **d'une réponse à un appel à projet compétitif** type ANR et du dépôt d'un dossier de candidature.

Bloc 2 : *Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement* au travers de l'évaluation des besoins et des coûts pendant l'écriture et de la gestion du projet (financier, livrables, rapports).

Bloc 3 : *Valorisation et transfert des résultats d'une démarche de recherche et développement* au travers du rapport final et de la présentation des résultats.

Bloc 4 : *Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale* au travers de la justification de leur projet et de la participation à l'évaluation d'autres projets de recherche.

Bloc 5 et 6 : *Formation et diffusion de la culture scientifique et technique ; Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement* lors du **recrutement d'un stagiaire dédié au projet et de son co-encadrement**.

> Périmètre

La formation est destinée à tous les doctorants et doctorantes du périmètre du CDUM dont la durée de la thèse permet la réalisation de la partie mise en situation du projet choisie.

> Description

Cette formation comporte **une partie théorique** et **une mise en situation** (à choisir parmi la réponse à un appel à projets de recherche compétitif ou la participation à un jury de sélection). Elle compte pour 10 ou 12 heures de formation selon la mise en situation choisie.

(i) **8h de formation théorique :**

Les doctorants devront participer à la formation « *Le financement de la recherche par appels à projets* » qui se déroulera le 17 avril 2025.

(ii) **1^{ère} mise en situation : répondre à un appel à projets de recherche compétitif lancé par le CDUM auprès de tous les doctorants du périmètre CDUM (pour ceux dont la date de soutenance le permet, i.e. soutenance après fin août 2026) - Répondre à cet appel à projet compte pour 4h de formation.**

Deux catégories sont proposées pour répondre à cet appel à projets : des projets type ANR Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) et des projets à fort potentiel de valorisation.

Les doctorants rédigeront une réponse à un AAP sur l'un des deux modèles. Pendant leur rédaction, ils pourront bénéficier de l'aide de leur direction de thèse ou de leur laboratoire et d'un atelier de 2 h d'échange avec des chercheurs lauréats de plusieurs ANR.

La date limite de soumission est le 15 septembre 2025 à 16h.

OU 2^{ème} mise en situation : participer au jury d'évaluation et classer les projets (pour ceux dont la date de soutenance le permet, i.e. soutenance après mi-octobre 2025) – La participation au jury d'évaluation compte pour 2h de formations.



Les doctorants qui ne déposent pas de réponse mais souhaitent participer à la formation, devront prendre part aux jurys par thématique et évaluer des projets. Les jurys seront composés d'enseignants chercheurs proposés par les directions des écoles doctorales et de doctorants. Les jurys siégeront fin septembre 2025.

- (iii) **Pour les lauréats de la 1^{ère} mise en situation : le laboratoire d'accueil recevra 5 000 euros HT pour le recrutement puis l'encadrement d'un stagiaire de master qui travaillera sur le projet du doctorant dans le laboratoire du doctorant (à partir de 2026)**

Les lauréats devront obligatoirement suivre la formation « *Comment aborder avec succès son rôle d'encadrant – 7h* » avant fin 2025. (Formation en cours de programmation entre septembre et décembre 2025)

2. Présentation de l'appel à projets du CDUM

Deux catégories sont proposées pour répondre à cet AAP : des projets types ANR Jeunes Chercheuses et Jeunes Chercheurs (JCJC) et des projets à fort potentiel de valorisation.

La forme de l'AAP sera proche des pré-propositions de l'AAP générique de l'ANR. Elles comporteront 5 pages au total (4 pages + 1 page du CV du porteur avec les signatures du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche).

Pour les projets type ANR JCJC, la proposition comportera une partie *Contexte, positionnement et objectif(s)*, une partie *Organisation du projet*, et une dernière *Impact et retombées*.

Pour les projets à fort potentiel de valorisation, l'AAP comportera les parties *Contexte, verrou technologique et marché visé, Caractère innovant, Perspectives de transfert, retombées potentielles* et une dernière partie *Organisation du projet*.

Pour chaque catégorie, la proposition pourra être rédigée **en français ou en anglais**. Elle sera transmise par e-mail à l'adresse college-doctoral@umontpellier.fr.

Au moment du dépôt, le doctorant devra s'engager à respecter la [Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#), la [Charte de déontologie et d'intégrité scientifique de l'UM](#), les obligations associées au Protocole de Nagoya et les obligations liées à la [politique Science ouverte de l'UM](#). Les identifiants ORCID du doctorant et le numéro RNSR du laboratoire d'accueil devront être fournis.

Le dépôt ne pourra se faire qu'avec l'accord de la direction de thèse et du directeur du laboratoire d'accueil du doctorant dans lequel s'effectuera le recrutement et l'accueil du stagiaire.

Le déposant devra indiquer le domaine scientifique de son projet parmi Agriculture, Environnement, Biodiversité (AEB), Biologie-Santé (BS), Chimie, Mathématiques, Informatique, Physique, Systèmes (MIPS) et Sciences Sociales (Soc).

Les projets devront être réalisés pendant l'année 2026. Ils devront être **en lien avec le sujet de thèse** et permettre de réaliser **une étude qui n'avait pas été planifiée** dans le projet initial ou qui nécessite un approfondissement spécifique au vu de l'évolution du projet de thèse. Ce projet devra obligatoirement intégrer dans le financement, **le recrutement d'un stagiaire de niveau Master 1 ou 2, qui sera co-encadré par le doctorant sous la responsabilité de son directeur de thèse**. Le sujet du stage devra être rédigé en une page et diffusé largement au sein des formations de l'UM et de ses partenaires.

Le financement de 5 000 euros devra couvrir les gratifications de stage de l'étudiant (4 mois minimum – 6 mois maximum). Les dépenses de fonctionnement, de consommable et de missions liées au projet sont éligibles dès lors qu'elles sont justifiées dans la proposition.



3. Calendrier

10 avril 2025	Clôture des inscriptions à la formation sur ADUM
17 avril 2025	Formation théorique <i>Présentation du financement de la recherche par appels à projets</i>
15 septembre 2025 - 16h	Limite de dépôt des réponses à l'AAP
Fin septembre 2025	Examen des candidatures par les jurys et classement
Mi-octobre 2025	Publication des lauréats et diffusion des offres de stage au sein des Masters
Octobre-décembre 2025	Recrutement des Masters
Janvier 2026	Début du projet
Septembre 2026	Rapport d'activité et présentation des projets

4. Critères de sélection

- **Qualité et ambition scientifique**

Ce critère sera évalué au regard des éléments suivants :

- Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche ;
- Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art (ou par rapport aux verrous technologiques d'une filière économique pour les projets à fort potentiel de valorisation). Le projet devra clairement exposer son positionnement par rapport au sujet de thèse et aux connaissances de l'équipe ;
- Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre ;
- Adéquation du projet au domaine scientifique choisi.

- **Organisation et réalisation du projet**

Ce critère sera évalué au regard des éléments suivants :

- Compétence, expertise et implication du porteur doctorant ;
- Faisabilité, organisation du projet : livrables, calendrier ;
- Justification des moyens utilisés ;
- Apport du projet à la prise de responsabilité du porteur et au développement de son équipe.

- **Impact et retombées**

Ce critère sera évalué au regard des éléments suivants :

- L'impact du projet à court, moyen et long terme sur l'état des connaissances, sur l'expertise de l'équipe ;
- Pour les projets à fort potentiel de valorisation, seront évalués : l'impact sur le marché visé et la filière économique ; la stratégie de valorisation et de protection éventuelle des résultats, la stratégie de prise de contact avec les partenaires externes (entreprises, collectivités, ONGs...).

Pour chaque domaine scientifique (AEB, BS, Chimie, MIPS, Soc), les dossiers recevables seront classés par un jury composé de représentants des écoles doctorales concernées et des doctorants.

Chaque dossier recevable sera évalué par deux rapporteurs et sera classé lors d'une commission plénière composée d'enseignants-chercheurs ou chercheurs. Les doctorants rapporteurs participeront également à cette commission.



5. **Heures de formation**

- La formation de la partie théorique validera 8h de formation.
- Le dépôt de projet recevable donnera lieu à 4h de formation.
- La participation à un jury de sélection validera 2h de formation.
- La réalisation du projet ne validera pas d'heure de formation par le Collège Doctoral de l'Université de Montpellier. Certaines ED valident des heures pour l'encadrement de stagiaire.
- Pour les lauréats, la participation à la formation "Comment aborder avec succès son rôle d'encadrant" validera 7h de formation. Pour les projets à fort potentiel de valorisation, la participation à "La semaine de l'innovation PhD" validera 25h.

6. **Restitution des résultats pour les lauréats**

Les doctorants lauréats devront fournir un rapport final d'une page et seront invités à présenter les résultats de leur projet de recherche.